

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 27 septembre 2022

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-32-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

OBJET

Signature de la
convention de partenariat
avec Adoma

Date de convocation
20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Arlette VALERE, Maryse SERVAIS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Madame LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Monsieur David POTREL
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile - Directrice du C.C.A.S.

Dans le cadre de la mise en place d'un comité de suivi social, une convention de partenariat a été signée en juin 2019 entre ADOMA et le CCAS de Beauchamp.

ADOMA intervient sur un segment spécifique du logement social et sa vocation est de loger des publics en grande précarité. A ce titre, ADOMA se positionne comme bailleur très social du logement accompagné (Foyers de Travailleurs Migrants/ Résidences Sociales/ Pensions de Famille).

Il est gestionnaire du Foyer Travailleurs Migrants les Chênes situé 35 avenue de l'Egalité 95250 Beauchamp qui accueille de nombreux résidents avec un parcours de vie complexe, fragilisés par une précarité plurielle (sociale, familiale avec solitude marquée, économique...). A cette dernière s'ajoute parfois une faible maîtrise du français, rendant très difficile « l'aller vers » les administrations et le recours aux différentes aides et services mis en place sur la commune.

Pour faciliter l'accompagnement des résidents d'ADOMA, il convient de pérenniser l'action de partenariat entre les travailleurs sociaux d'ADOMA et ceux du CCAS.

Il est proposé de renouveler la convention, ci-jointe, qui précise les modalités du partenariat afin de poursuivre les comités de suivis qui permettront de :

- Mobiliser les résidents sur des projets adaptés à leur situation
- Renforcer la coordination, la concertation et le partenariat entre les différentes institutions
- Mutualiser les informations concernant la situation des résidents et faire des préconisations d'orientation.

Il est précisé dans cette convention que le Service Social du Département sera invité à participer à ces comités.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

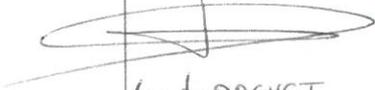
Abstention : 0

Le Président certifie
exécutoire
cette délibération mise en
ligne sur le
site de la ville le

17 Octobre 2022

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec Adoma et autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS, à la signer ainsi que tout document s'y afférent.

la secrétaire
de séance



Lucie DEVEY



Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN

Avis de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-32-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Pour extrait conforme,
Beauchamp le 27 septembre 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture
le 6 Octobre 2022

A Beauchamp le 6 Octobre 2022

Le Maire,
Présidente du CCAS,




Françoise NORDMANN